



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*


FINANCES PUBLIQUES

Direction départementale
des Finances publiques du Morbihan

**Le directeur départemental des Finances
publiques**

35 Boulevard de la Paix B.P. 510
56019 VANNES CEDEX

Téléphone : 02 97 68 17 14

ddfip56.sfdl@dgfip.finances.gouv.fr

Mairie de MOHON

Objet : renouvellement de la commission communale des impôts directs (CCID) suite aux élections municipales des 15 mars et 28 juin 2020

Vannes, le 04/11/2020

Monsieur le Maire,

Par courrier transmis dans la semaine du 2 juin 2020, je vous ai invité à me proposer une liste de personnes susceptibles d'être désignées commissaires de la CCID.

Par délibération en date du 18/09/2020, le conseil municipal a établi la liste de contribuables susceptibles de siéger à la CCID.

Après examen de la liste que vous avez bien voulu me transmettre le 02/11/2020 et conformément au 2 de l'article 1650 du code général des impôts, j'ai désigné comme membres de la commission communale des impôts directs les personnes dont les noms sont mentionnés au verso de ce document.

Je vous remercie d'informer chacun des commissaires titulaires et suppléants de cette décision.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

La Directrice départementale des finances publiques par
intérim,


Catherine CASTREC

COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CCID)

Vu l'article 1650 du code général des impôts,

Vu la liste de présentation établie par le conseil municipal de la commune de MOHON

La Directrice départementale des finances publiques par intérim désigne commissaires de la CCID, les contribuables désignés ci-après, pour la période comprise entre la date de la présente décision et la date d'expiration du mandat des membres du conseil municipal.

COMMISSAIRES TITULAIRES	COMMISSAIRES SUPPLÉANTS
1 - M BLANDEL Alain 2 - M DENIS Pascal 3 - M MICHE Mickaël 4 - M BOUTE Jean-Louis 5 - MLE QUEUX Pascal 6 - M LALYCAN Jean-Yves	1 - Mme DENIS Josiane 2 - Mme CLERO Anne-Marie 3 - Mme GUILLEMAUD Edith 4 - Mme GARIN Sandrine 5 - M DELALANDE Mickaël 6 - Mme MOCHEL Josiane

Remarque : lors des réunions, en l'absence d'un commissaire titulaire, les commissaires suppléants peuvent être choisis indifféremment.

Cette décision sera notifiée, le plus tôt possible, à chacun des commissaires titulaires et suppléants, par le maire de la commune, président de la commission communale des impôts directs.

A Vannes, le 04/11/2020

La Directrice départementale des finances publiques
par intérim,



Catherine CASTREÇ